



Lausanne, le 12 février 2020

Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

facebook.com/sudresiste

Madame la Présidente de la DCERH

Nuria Gorrite

Place de la Riponne 10 – Entrée A

1014 Lausanne

Dérèglements climatiques et péjorations des conditions de travail : l'Etat-employeur doit agir !

Madame la Présidente de la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources humaines,

Nous vous adressons le présent courrier qui, par votre intermédiaire, devrait parvenir à tous les membres de l'exécutif cantonal.

Le 17 janvier dernier, plus de 10 000 manifestant-e-s marquaient à Lausanne la première année de la Grève du Climat. Elles et ils appellent à une grève générale pour l'avenir le 15 mai 2020, mouvement qui devra être porté par les travailleuses et travailleurs. En tant qu'employeur du service public et donneur d'ordres du secteur subventionné, l'Etat est en première ligne dans cette affaire. Face aux dérèglements climatiques actuels, appelés à empirer, l'action générale de la puissance publique est directement en cause. Sont également en jeu la santé des salarié-e-s, les conditions et l'environnement de travail, ainsi que la mobilité des dizaines de milliers d'employé-e-s du secteur

Climat et conditions de travail

En continuant de cautionner l'utilisation de bâtiments énergivores au regard de l'exigence de décarbonisation rapide, l'Etat participe non seulement au maintien de l'un des premiers postes d'émission de CO2, mais nuit également à l'environnement de travail des salarié-e-s. En témoignent les bâtiments où l'on a trop chaud l'été, trop froid l'hiver et qui péjorent la santé des travailleurs/euses en même temps que le gaspillage d'une énergie encore fortement carbonée reste en totale contradiction avec les engagements nécessaires en faveur du climat.

En favorisant toujours plus les mégas-concentrations des administrations publiques et en éloignant les salarié-e-s de leurs lieux de travail actuels – trop souvent sans alternatives de transports publics accessibles – l'Etat est directement responsable de la péjoration des conditions de déplacement, de revenu et de temps contraint indispensables à l'accomplissement du travail. Par là même, il participe également au maintien, voire à l'accroissement, du recours à la voiture et empêche tout effort sérieux en matière de réduction des gaz à effet de serre.

En tant que premier employeur du canton, l'Etat oblige également une large partie de la population à se nourrir dans ses lieux de restauration collective ou à l'extérieur. Ce faisant, il empêche les salarié-e-s d'exprimer directement leurs préférences alimentaires et les oblige

toujours plus à engager des dépenses contraintes dans une alimentation onéreuse, nuisible à leur santé et contraire à la transition agricole indispensable à la préservation de l'environnement.

Infrastructures, transports, alimentation : l'employeur public doit s'engager

Sur ces problématiques, s'affirment un certain nombre de revendications du personnel sur lesquels nous vous demandons l'ouverture de négociations. Afin d'améliorer les conditions de travail et permettre une réelle justice climatique, la Fédération syndicale SUD revendique :

1. Des travaux efficaces et rapides d'isolation et d'entretien des bâtiments et infrastructures publiques – rompant avec la politique de non-accomplissement de ces tâches menée jusqu'ici par le gouvernement. L'employeur public doit, à l'issue d'un audit énergétique contraignant et sous contrôle des travailleurs/euses, garantir un taux d'assainissement compatible avec l'objectif d'une neutralité carbone en 2030 et l'amélioration des conditions de travail du personnel.
2. Pour les salarié-e-s qui prennent ou peuvent prendre les transports publics : abonnement gratuit ; pour celles et ceux contraint-e-s à prendre la voiture : paiement du temps de trajet comme temps de travail. Cela ne peut se conjuguer qu'avec un retour à un service public de proximité.
3. Le développement d'une restauration collective publique, aux normes sociales et écologiques élevées et à prix populaire dans tout le secteur.
4. L'arrêt immédiat de tout investissement des caisses de pensions ou fonds de prévoyance dans les énergies fossiles ; contrôle démocratique de l'investissements par les travailleurs/euses et leurs représentant-e-s.

Si ces négociations ne devaient pas aboutir, la situation pourrait générer un conflit de travail pouvant aller jusqu'à la grève, selon les dispositions légales, réglementaire et conventionnelles. De plus, tout ce qui concerne le climat relève de la santé, de la sécurité et de l'intégrité au travail, en plus de toucher directement aux conditions de vie générales. Ces questions doivent donc être traitées en faisant droit à l'expression, aux demandes, et à la participation directe des travailleurs/euses dans l'élaboration de changements rapides et nécessaires.

Ces éléments doivent, naturellement, être intégrés au Plan Climat que le Conseil d'Etat est en train d'élaborer.

Nous nous réservons d'ores et déjà la possibilité de saisir l'Organe de conciliation et d'arbitrage si la négociation devait s'avérer impossible, afin de faire constater la non-conciliation et adopter les mesures de mobilisation nécessaires pour faire aboutir ces revendications.

Dans l'attente de déterminations rapides du Conseil d'Etat, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la DCERH, nos respectueuses salutations.

Fédération syndicale SUD